L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
DIMANCHE, 13 SEPTEMBRE 1891.

PETITES ANNONCES.

LOUIS I. TROG, plombier, poseur de tuyaux, installations à gaz, mais tout de plombier, etc. Candélabres, globes, toutes les qualités de ranges réparés. No 117 rue Douane, p. de Bourbon, Nouvelle-Orléans, Lne.
13 sept—1m

MME JACOB, 17 Baronne, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants.
17nov—dim 7f

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 23 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens imprimées et conpées depuis 25c. le mille. 13 mars—1 an

DEMANDES.

DEMANDES.—Nous avons de grandes demandes pour résidences dans le 2me district, entre Royale et Rocquette, Canal et Esplanade. Prix $20 à $40. Les propriétaires de résidences ainsi situées sont priés de s'adresser à D. Danziger, agent de propriétés foncières, 31 rue Carondelet. 9 sept—7f

A LOUER.

A LOUER.—Pour bals, fêtes, de Sociétés, banquets et noces, la SALLE DE L'UNION FRANÇAISE. Prix très modérés. S'adresser à M. Ant. Castel, coin Royale et St Pierre.
13 sept—4 dim

LOCATION centrale, partie supérieure de maison, 124 Canal, entre Carondelet et St Charles, vingt chambres; bonne pour club ou pension. S'adresser B. J. Weber, 123 Royale.
30 août—1 mois—dim et jeudi

A VENDRE.

A VENDRE.—La librairie française 80 rue de Chartres, ainsi que tout son contenu: papiers peints, articles religieux, fournitures de bureaux. Condition.—Comptant.
16 août—dim jeu 1f

A VENDRE—Toute une charretée de chevaux du Texas nouvellement arrivés 15 à 16 1/2 mains domptés et indomptés. Peuvent être vus au Stock Landing. Pour plus amples détails s'adresser à Crowley & Flanit.—Geo. Miller. 9 sept—Mer.Ven.Dim

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Wm H. Seymour vs Mme Edwige Manras, individuellement et comme tutrice de ses enfants mineurs.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans—No 10,770—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, le MERCREDI, 23 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres, intérêts et demandes de la défenderesse dans cette affaire, dans ou certains procès et réclamations pour dommages maintenant devant la Cour Civile de Distr et pour la paroisse d'Orléans, Division E, No 30310, intitulé Veuve Gustave Mauras vs Robert Ross.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et annotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
12 sept—12 17 23

J. Faust & Son vs. Weber Bros et Geo Weber et Jno Weber individuellement et in solido.—Les mêmes vs. les mêmes.—Les mêmes vs. les mêmes et les mêmes vs. les mêmes.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, Nos 19,476, 19,477, 19,478, 19,480.—En vertu de quatre (4) writs de fifacias à moi adressés par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, le JEUDI, 17 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de bottes, souliers, chapeaux, casquettes, etc., d'après un inventaire enregistré en mon Bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
Sept—8 13 17

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Schafer et Aloysia Schafer sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,606—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Schafer, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 sept—8 13 17

Succession de Mme Eulalie Dupre veuve de Adolphe Cantrelle en première noce et en seconde noce de John B. Vinet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,200—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 sept—8 13 17

Succession de George W. Schumann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,748—Division A.—Attendu que Jacob L. Schumann a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George W. Schumann, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à faire opposition dans les dix jours aux raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
9 sept—9 13 18

Succession de H. M. Short.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,816—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Philip S. Blume, agissant comme exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 sept—12 17 20

Succession de August Villermin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,746—Division D—Attendu que Gustave Villermin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu August Villermin décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à faire opposition dans les dix jours aux raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 sept—10 15 19

Succession de Mme Margaret E. Larch, veuve de Philip G. Morehead.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,302—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William E. Grunewald exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 sept—8 13 17

Succession de A. W. Harhomin et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,848—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jno. Rebout, Sr., exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 sept—4 9 13

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,701—Division C—E. H. Peters vs ses créanciers—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de E. H. Peters soit convoquée et tenue pardevant Frederick Adolph, notaire, en cette ville, dans le but de voter pour un répit de un, deux et trois ans, la dite réunion ayant lieu le 15 octobre 1891. Que C. K. Stafford, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents, et dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la cour, que toutes les procédures contre la personne et les biens du dit E. H. Peters soient suspendues.
Nlle-Orléans, 25 août 1891.
[Signé] FRED D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C., maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
30 août—Dim sept 25—14 oct

Pour paraître prochainement, par GEO. GAY, ancien membre du barreau français, 6 rue St-Pierre, S. O.

La Loterie devant l'Opinion.

Suivie d'un recueil de chansons populaires sur la question du moment.

SOMMAIRE DU RECUEIL.—I. Ils ne nous auront point.—II. Le tirage de lignes.—III. Ce qu'est notre gouverneur.—IV. L'amour de l'argent.—V. Contre le peuple.—VI. Le pauvre en campagne.—VII. Mr Nicholls.—VIII. Triomphe de la Loterie, sur l'air de la Marseillaise.

Le tout suivi d'une brochure de propagande [illegible] de la Loterie.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 12 SEPTEMBRE—CLASSE No 316
Tirage de 4 heures P. M.

78	55	61	32	17	74	5	68	27	3	72 42

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage de quoi nous apposons notre signature.
Ce 12 septembre 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous faits en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

[signatures]

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank.
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank.

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLÉANS,

MARDI, 13 OCT. 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de.. $300,000, soit		$300,000
1 Lot de..	100,000, ...	100,000
1 Lot de..	50,000, ...	50,000
1 Lot de..	25,000, ...	25,000
2 Lots de..	10,000, ...	20,000
5 Lots de..	5,000, ...	25,000
25 Lots de..	1,000, ...	25,000
100 Lots de..	500, ...	50,000
200 Lots de..	300, ...	60,000
500 Lots de..	200, ...	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de.. $500, soit......	$50,000
100 Lots de.. $300, ...	30,000
100 Lots de.. $200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit......	$99,900
999 Lots de $100, ...	99,900

3,134 Lots se montant à.....$1,054,800

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquel'es nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu **Nos Droits comme Institution d'Etat.** Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres **ORDINAIRES** adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres **ENREGISTRÉES** à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance des lots annoncés.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA BANQUE DES CITOYENS

— DE LA —

LOUISIANE

VS.

DANIEL VAUGHAN.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,068.

EN vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 23 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Dix certains carrés de terre situés et étant dans le Troisième District de cette ville, et désignés respectivement par les numéros Cinq cent-vingt-onze [591], six cent-soixante-sept [667], Sept cent vingt [720], Huit cent un [801], Huit cent-cinquante-quatre [854], Neuf cent-quarante-deux [942], Neuf cent-quatre vingt-quinze [995], Mille quatre-vingt-neuf [1089], Onze cent-quarante-trois [1143], Douze cent-trente neuf [1239] et une portion de terre faisant partie du carré désigné par le No Douze cent-quatre-vingt dix-sept [1297] borné et décrit comme suit, savoir:

Le carré No 591 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Villeré et Robertson, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante-un pieds, quatre pouces et six lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Villeré et Robertson.

Le carré No 667 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Robertson et Claiborne, et est divisé en dix-neuf terrains et numérotés de un à dix-neuf, les deux inclus, et mesurant deux cent treize pieds, trois pouces de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Robertson et Claiborne.

Le carré No 720 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Claiborne et Derbigny, et est divisé en vingt-six terrains numérotés de un à vingt-six les deux compris, et mesure trois cent quarante-un pieds, quatre pouces et six lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky; deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Claiborne et Derbigny.

Le carré No 801 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Derbigny et Solidelle, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesure trois cent-quarante-un pieds, quatre pouces et six lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky; et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Derbigny et Solidelle.

Le carré No 854 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Solidelle et Joséphine et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Joséphine et Solidelle.

Le carré No 942 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Joséphine et Célestine, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux compris, et mesure trois cent quarante-un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante sept pieds, trois pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Joséphine et Célestine.

Le carré No 995 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Célestine et Génie, et est composé de et divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesure trois cent quarante-un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Célestine et Génie.

Le carré No 1089 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Génie et Johnson, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesure trois-cent-quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent ———— pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Génie et Johnson.

Le carré No 1143 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Johnson et Force, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesure trois-cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent ———— pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Johnson et Force.

Le carré No 1239 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Force et Vertu, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesure trois cent quarante-un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Force et Vertu, et le morceau de terre formant partie du dit carré No 1297, qui est borné par les rues Pologne, Kentucky, Vertu et Dubonde, et est composé de vingt trois terrains désignés par les numéros de un à vingt-trois, les deux inclus; lesquels dits vingt-trois terrains mesurent, ensemble, trois cent treize pieds, onze pouces et six lignes de façade rue Pologne; deux cent-vingt-huit pieds de façade rue Kentucky; deux-cent soixante pieds, quatre pouces et quatre lignes de façade rue Vertu, et deux cent soixante-huit pieds, six pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Kentucky, le tout moins l'emprise du carré et la partie du terrain exproprié par la ville pour l'élargissement de la rue Pologne.

2° Onze certains morceaux de terre situés, et étant dans le Troisième district de cette ville, et décrits comme suit, savoir:—Un certain terrain dans le carré No 590, lequel est borné par les rues Kentucky, Mathilde, Villeré et Robertson; le dit morceau de terre est divisé en vingt-huit terrains et désignés par les numéros de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante-un pieds, quatre pouces et six lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante-un pieds, quatre pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilde; deux cent soixante-sept pieds, deux pouces de façade rue Villeré et deux cent cinquante-six pieds, cinq pouces, deux lignes de façade rue Robertson.

Un autre morceau de terre dans le carré No 666, lequel est borné par les rues Kentucky, Mathilde, Robertson et Claiborne, le dit morceau de terre étant composé de et divisé en dix-sept terrains désignés par les numéros de un à dix-sept, les deux inclus, et mesurant ensemble deux cent treize pieds, trois pouces de façade rue Kentucky; deux cent treize pieds, trois pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilde; deux cent soixante-sept pieds, deux pouces de façade rue Robertson, et deux cent quarante-huit pieds, dix pouces, cinq lignes de façade rue Claiborne.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 719 borné par les rues Claiborne, Kentucky, Derbigny et Mathilde, le dit morceau étant composé de vingt-deux terrains désignés par les numéros de un à vingt-deux, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante-un pieds, quatre pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilde; deux cent ———— pieds, deux pouces et sept lignes de façade rue Claiborne.

Un autre morceau de terre dans le carré No 802, borné par les rues Kentucky, Mathilde, Derbigny et Solidelle; le dit morceau de terre est composé de vingt-six terrains désignés par les Nos de un à vingt-six, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante-un pieds deux pouces cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante-un pieds, quatre pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilde; deux cent soixante pieds, quatre pouces, quatre lignes de façade rue Derbigny, et deux cent soixante-huit pieds, six pouces et sept lignes de façade rue Solidelle.

Un autre morceau de terre étant dans le carré No 852, borné par les rues Kentucky, Mathilde, Solidelle et Joséphine, le dit morceau de terre étant composé de vingt-huit terrains désignés par les Nos de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante-un pieds, quatre pouces et cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante-un pieds, quatre pouces, trois lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilde; deux cent ————, et deux cent-soixante-huit pieds, neuf pouces, trois lignes de façade rue Solidelle.

Un autre morceau de terre dans le carré No 943 borné par les rues Kentucky, Mathilde, Joséphine et Célestine; le dit terrain est composé de vingt-six terrains désignés par les Nos de un à vingt-six, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante-deux pieds, deux pouces, cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante-un pieds, quatre pouces, trois lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilde, deux cent-soixante pieds, quatre pouces, quatre lignes de façade rue Joséphine, et deux cent-vingt-sept pieds, neuf pouces, trois lignes de façade rue Célestine. Un autre certain morceau de terre dans le carré 991 borné par les rues Kentucky, Mathilde, Célestine et Génie; le dit morceau de terre est composé de vingt-six terrains désignés par les Nos de un à vingt-six, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante-deux pieds, deux pouces, cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent-quarante-un pieds, quatre pouces, trois lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilde, deux cent soixante pieds, quatre pouces, quatre lignes de façade rue Célestine, et trois cent sept pieds, dix pouces, trois lignes de façade rue Génie.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No mille quatre-vingt-dix borné par les rues Kentucky, Mathilde, Génie et Johnson, ledit morceau de terre est composé de vingt sept terrains désignés par les Nos de un à vingt-sept, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante-un pieds, quatre pouces, trois lignes de profondeur du côté de la rue Mathilde, trois cent neuf pieds, trois pouces une ligne de façade rue Génie, et trois cent dix-huit pieds rue Johnson.

Un autre morceau de terre dans le carré 1142 borné par les rues Kentucky, Mathilde, Johnson et Force; ledit morceau de terre est composé de vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, mesurant ensemble trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante un pieds, quatre pouces et trois lignes de profondeur, du côté de la rue Mathilde; trois cent vingt pieds trois pouces et sept lignes de façade rue Johnson; et trois cent trente pieds de façade rue Force.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1240 borné par les rues Kentucky, Mathilde, Force et Vertu, le dit morceau de terre étant composé de vingt-huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces cinq lignes de façade de rue Kentucky; trois cent quarante un pieds, quatre pouces trois lignes de profondeur du côté de la rue Mathilde, et quatre pouces six lignes de façade rue Force, et trois cent quarante deux pieds sept lignes de façade rue Vertu.

Et un autre certain morceau de terre, dans le carré No 1296 lequel est borné par les rues Kentucky, Mathilde, Vertu et Dolbonde; le dit morceau de terre est composé de dix-huit terrains numérotés de un à dix-huit, les deux inclus et mesurant ensemble deux cent quatre-vingt-trois pieds, un pouce, six lignes de façade rue Kentucky, deux cent quarante neuf pieds, un pouce une ligne de profondeur, sur la ligne du côté de la rue Mathilde; trois cent quarante-deux pieds, cinq pouces, cinq lignes de façade rue Vertu; et trois cent cinquante un pieds, un pouce, sept lignes de façade; le tout au pied américain, conformément à des plans lithographiés annexés à un acte de vente de la dite propriété par Patrick Irwin, au défendeur pardevant W. J. Castell, notaire, le 5 juin 1875 sur lesquels plans les dimensions des dits terrains sont particulièrement décrits et exposés ensemble avec tous les droits, passages et avantages y appartenant ou en quelque sorte y faisant partie, ensemble avec neuf cent trente-[illegible] actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, avec tous les droits, privilèges et avantages y appartenant.

Citoyens de la Louisiane données en nantissement et attachées aux dites propriétés.
Saisis dans la susdite affaire.

Termes et conditions.

Comptant pour payer et satisfaire la réclamation de la demanderesse, savoir: la somme de dix-sept mille sept cent-vingt-sept dollars, les contributions sur neuf cent-trente-trois actions du fonds-capital de la Banque des Citoyens, avec 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre cent-soixante-six dollars cinquante cents du 1er décembre 1876; et 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre cent-soixante-six dollars cinquante cents du 1er décembre 1877; et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur huit annuités ou contributions de mille huit cent-soixante-six dollars du jour de la demande. Les demandes s'étant faites le 1er décembre de chaque année de 1881 à 1889, inclusivement, et les frais et dépens du procès et de la vente, ainsi que les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété; l'acquéreur au cutre assumera le reliquat de la dette en fonds-capital hypothéqué au dessus, mais pouvant être demandée en vertu de la charte et des lois, ce qui il assumera quant aux dites actions, toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens en vertu de sa charte et des lois; le reste, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 août—22 29—sept 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée dans les Deuxième et Troisième Districts.

Mme Mathilde Charles, Veuve de Jacques Brandin vs. Henry Foucher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,523—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 19 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

1° **Deux certains lots de terre contigus**, situés dans le Faubourg Franklin dans le troisième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Claiborne, Mandeville, Espagne et Prosper, lesquels dits lots sont désignés par les Nos Un et Vingt Quatre de l'îlot No 63, sur un plan fait par L. Burgl, le 29 mars 1876, déposé à l'étude de L. Férand alors notaire en cette ville: conformément au dit plan les dits lots de terre mesurent comme suit, à savoir:

Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Claiborne et Mandeville et mesure trente cinq pieds cinq lignes de face à la rue Mandeville sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds six pouces et trois lignes et face à la rue Claiborne. Le lot No 24 mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Mandeville sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds six pouces et trois lignes entre lignes parallèles. Le tout au pied américain; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dits deux lots, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Joseph Schaap par acte passé pardevant André D. Doriocourt, notaire le 16 février 1870, dûment enregistré au bureau de transfert, livre 97, folio 495.

2° **Un certain lot de terre, ensemble** avec tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Quartier, Toutl, Hôpital et Miro, désigné par le No 17 sur un plan fait par L. Bringier, le 1er mars 1813 et annexé à un acte du 3 juillet 1844, pardevant C. Pollock, ancien notaire en cette ville. Le dit lot mesure vingt-cinq pieds de face à la rue Quartier sur une profondeur de cent vingt cinq pieds et face à la rue Miro. Etant la même propriété acquise par le défendeur de Louis André Durjac, par acte passé pardevant André D. Doriocourt, notaire, le 2 septembre 1869, dûment enregistré au bureau de transfert, livre 96, folio 317.

3° **Un certain lot de terre situé** dans le Faubourg Tremé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Quartier, Hôpital, Miro et Toutl, étant une partie du lot No 17, sur un plan de Bringier, du 4 novembre 1843, annexé à un acte en date du 3 juin 1844, pardevant C. Pollock ancien notaire en cette ville; le dit lot ayant une façade de trente pieds sur la rue Quartier, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de la succession Ignace Fernandez, par acte passé pardevant Théodule Buisson, notaire, le 9 octobre 1877, dûment enregistré au bureau de transfert, livre 111, folio 623.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
19 août—19 26—sept 2 9 16 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de shérif de propriété foncière et manufacture de glace, incluant bouilloires, machines dépendances, etc.

A des conditions de crédit.

Simpson & Vinard vs People's Ice Manufacturing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,570.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages privilèges, servitudes et avantages y appartenant, et tout l'attirail qui se trouve sur les lieux consistant de machines, appareils et tous autres objets faisant partie de la fabrique de glace situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Fulton, Notre-Dame, Front et Julia, désignés comme terrains 5, 6, 7, 8 et 9, sur un plan dressé par J. A. d'Hemecourt, daté du 12 janvier 1852, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire, lesquels terrains mesurent d'après le dit plan comme suit:

Le terrain No 5 mesure environ vingt-quatre pieds, huit pouces et quatre lignes de façade rue Fulton et Front, et une profondeur de quatre-vingt-deux pieds, dix pouces et deux lignes sur la limite du terrain No 4; et cent vingt deux pieds, six pouces et sept lignes sur la ligne du terrain No 6. Le terrain No 6 mesure environ vingt quatre pieds, deux pouces et trois lignes de façade sur chacune des rues Fulton et Front, sur une profondeur de cent vingt deux pieds, sept pouces et sept lignes sur la limite du terrain No 5; et cent vingt deux pieds, neuf pouces et quatre lignes sur la ligne du terrain No 7. Le terrain No 7 mesure vingt-quatre pieds, huit pouces, quatre lignes de façade rue Fulton et Front, sur une profondeur de cent vingt deux pieds, cinq pouces et sept lignes sur la ligne du terrain No 6.

Le terrain No 8 mesure environ vingt-quatre pieds, huit pouces et trois lignes de façade rues Fulton et Front, et cent vingt deux pieds, onze pouces et six lignes sur la ligne du terrain No 7, et cent vingt trois pieds, deux pouces et six lignes sur la ligne du terrain No 9. Le terrain No 9 forme le coin des rues Fulton et Julie, et mesure vingt-quatre pieds, huit pouces et cinq lignes de façade rue Fulton et Front, et cent vingt-trois pieds, deux pouces et six lignes de façade rue Julie; et cent vingt trois pieds, six pouces sur la ligne du terrain No 8.

Saisi dans la susdite affaire.

Termes et conditions Comptant pour payer et satisfaire la réclamation des demandeurs, soit une somme de $3,050.00 pour payer [illegible] des coupons de bons émis par la compagnie défenderesse à 5 0/0 payables à la date de leur échéance sur ces bons payés et le reste [illegible] L'acquéreur assumant un montant égal à son enchère, coupons attachés aux bons émis: $1,050 échéant le 15 octobre 1891, $1,050 échéant le 15 avril 1892; $1,050 payable le 15 avril 1893; $1,050 payable le 15 octobre 1893; $1,050 payable le 15 avril 1894; $1,050 payable le 15 octobre 1894; $10,050 payable le 15 avril 1895 et les frais et dépens, etc., du procès et de la vente.

L'acquéreur également assumera le paiement d'une somme égale à son encbère de 5 bons de la Compagnie de Fabrication de Glace du Peuple, en date du 15 avril 1889, payables six ans après date garantie par hypothèque par acte passé pardevant John Hendersngel, notaire, en date du 20 avril 1889; 25 pour la somme de $1,000 chacun et 20 pour la somme de $500 chacun; le reste, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 août—24 31—sept 7 14 21 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jos. A. Dare vs Philip Kassel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 33,060 — En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Baronne, Dryades, anciennement Philippa, et Delord, anciennement Triton Walk désigné comme lot No 50, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, voyer, le 3me jour septembre 1825, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville. Le dit lot mesure vingt-cinq pieds de face à la rue Delord, anciennement Triton Walk, sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds et face à une allée dans le fond.

Etant la même propriété qui a été acquise par le défendeur de Jacob Kassel, par acte pardevant A. J. Kar, notaire, le 15 juillet 1884.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 août—25 —sept 1 8 15 22 26

John A. Hoyle vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33 241—Division "C"—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John R. Picton, syndic provisoire et syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 17 20

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months 75 cents.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STEEN & CO.

Grande Vente Commerciale à Crédit. Offre Extraordinaire de Marchandises de Saison, incluant le plus beau et le plus grand assortiment qu'on ait jamais offert en cette ville, comprenant: 1,500 caisses de Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR HENRY STEEN & CIE, Encanteurs.—Il sera vendu MARDI, 15 septembre 1891, à 11 heures et demie A. M. précises, à notre salle d'encan No 80 rue Canal, près Camp, l'assortiment le plus grand, le plus beau et des mieux choisis, comprenant:

1,500 caisses de Bottes, Souliers et Brodequins,

qui ait jamais été détaillé sur ce marché, venant des manufactures les plus renommées de Cincinnati, de Philadelphie et de la Nouvelle Angleterre, convenable pour hommes, garçons, dames, jeunes filles et enfants, et bien adapté aux besoins de cette section et autres marchés du Sud.

Avec les articles ci-dessus nous offrirons un immense assortiment de nouveaux échantillons des manufacturiers:

150 caisses de Souliers venant d'un grand marchand.

Aussi—Le contenu d'un magasin de souliers au détail de première classe; le propriétaire se retirant pour cause de mauvaise santé.
Conditions à la vente, libérales.
13 sept—13 15

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en brique, No 35 rue St-Thomas, entre Erato et Thalie.

Succession de Elizabeth Harry.

No 33,401—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau: No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 10 octobre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, actuellement en congé, daté et signé dans l'affaire ci-dessus le 4 septembre 1891, sera vendu à l'encan—

La résidence en brique à deux étages, No 35 rue St-Thomas, entre Erato et Thalie. Le lot est le No 19 et mesure 26 pieds 7 pouces de face à la rue St-Thomas, sur 114 pieds 3 lignes de profondeur. La bâtisse a un grand couloir, 12 chambres, etc., convenable pour le commerce et résidence.

Termes de la vente—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; la balance à un crédit de 1 et 2 ans, représentée par des billets endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an, avec les clauses de garantie usuelles pour frais d'avocat, en cas de non paiement, et garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la dite propriété. L'acquéreur assumera toutes les taxes pour cette année 1891, au-dessus du prix d'adjudication, et 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Jno. J. Ward, notaire.
Sept—8 19 26 oct 3 10

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme P. N. Sipière, femme de P. N. Sipière, et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 33,320.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois terrains situés dans le 2me municipalité de cette ville, désignés par les Nos 153 et 154, sur un plan de W. T. Thompson, le 8 janvier 1813 et déposé en l'étude de J. B. Marks, notaire de cette ville, comme plan No 44. lesdits terrains étant dans le carré borné par les rues St Paul, maintenant Sud Liberté, Saint-Pierre, maintenant Sud Franklin, Julie et Girod, et mesure américaine vingt-cinq pieds de façade rue Julie sur quatre vingt cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le terrain No 154 formant l'angle des rues Julie et St Paul. Ensemble avec toutes les bâtisses et ce qui y appartient, droits, privilèges, avantages, sans exception. Ensemble avec quinze actions du fonds-capital des Citoyens de la Louisiane, données en nantissement et attachées à ladite propriété.

Saisie dans la susdite affaire.

Termes et conditions—Comptant une somme suffisante pour payer la réclamation de la demanderesse, soit $1 100, 1 montant des contributions sur lesdites actions, avec huit pour cent d'intérêt par an sur la somme de la 1er décembre 1881 et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme de décembre 1882, et 8 0/0 d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1883 et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1884, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur la somme à partir du 1er décembre 1885, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1886, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1887, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1888, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1889, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1890 et les frais et dépens du procès et de la vente ainsi que les taxes d'Etat et de ville dues sur ladite propriété; l'acquéreur en outre assumera la partie du dit fonds-capital hypothéqué non encore payé mais pouvant être demandé en vertu de la charte et des lois de la Banque, savoir: la somme de $1,850 et l'acquéreur en outre assumera les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens en vertu de sa charte et des lois et le reste, s'il y en a, du prix d'adjudication.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 août—25—sept 1 8 15 22 26

Etat de Situation Semestriel
DE LA

UNION NATIONAL BANK,

clôture des affaires, le 31 décembre 1890

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,039,809 99
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Bons à primes de la Nlle-Orléans et autres bons et actions	$345,690 10	
Primes sur bons des E-Unis	11,000 00—	356,690 10
Meubles et installation		3,000 00
Changes sur New York	$211,430 81	
Dû par des banques et banquiers	54,779 09—	266,209 89
Monnaie courante et espèces	$196,918 55	
Chèques pour le Comptoir d'Echange	379,787 91—	576,706 46
Fonds 5 pour cent avec le Trésorier des Etats-Unis		2,250 00
		$2,294,466 44

PASSIF.

Capital actions payé		$500,000 00
Fonds de surplus		125,000 00
Profits indivis		37,184 67
Dividende payable le 1er janv.		20,000 00
Dividendes non réclamés		4,181 51
Réservé pour des années de taxes à payer		27,500 00
Dépôts individuels	$1,120,986 00	
Dû à des banques et banquiers étrangers	405,135 20—	1,530,120 26
Circulation		45,000 00
		$2,294,466 44

CARL KOHN, Président.
S. CHALARON, Caissier.
3 jan—1f

ETAT DE SITUATION
—DE LA—

Banque Nationale Germania

A la Nouvelle-Orléans,

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, jeudi 9 juillet 1891.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,250,947 13
Surtirages		1,521 40
Bons des Etats Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Autres actions et bons		50,971 34
Dû par des agents de réserve approuvés		4,730 76
Dû par d'autres banques nationales		20,097 56
Dû par des banques d'Etat et banquiers		14,369 97
Maison de banque, meubles et installations		115,500 00
Dépenses courantes		193 85
Echanges du Clearing house	$57,977 58	
Billets d'autres banques	6,107 00	
Monnaie courante fractionnelle, nickels et cents	630 01	
Espèces	40,001 50	
Billets légaux tender	203,112 00—	$317,628 09
Fonds de rédemption avec le Trésorier des Etats-Unis, 5 pour cent de circulation		2,250 00
Total		$1,834,409 00

PASSIF.

Fonds capital payé		$300,000 00
Fonds de surplus		200,000 00
Profits indivis		37,892 90
Billets de banque nationale en circulation		44,995 00
Dividendes non payés		5,500 00
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,135 565 69	
Certificats de dépôts sur demande	1,050 00	
Chèques certifiés	14,271 02	
Chèques de caissier en circulation	20,146 59—	1,171,033 30
Dû aux autres banques nationales		7,761 06
Dû aux banques d'Etat et banquiers		9,227 28
Bills payables		65,000 00
Total		$1,834,409 00

Je, J. L. BERCIER, caissier de la banque ci dessus nommée, jure solennellement que le rapport ci dessus est correct, d'après mes connaissances et ma croyance.
J. L. BERCIER, Caissier.

Souscrit et assermenté pardevant moi ce 18me jour de juillet 1891.
BENJAMIN ORY, Notaire Public.
Correct. Attesté:
H. R. GOGREVE,
MAX SCHWABACHER,
G. R. FINLAY,
Directeurs.
19 juillet—1f

Avis.

Le Dr C. Testut prévient les personnes que cela peut intéresser qu'on ne trouvera que chez lui, rue St-Pierre, No 154, près Remparts, son Fumeologie Liquide—Bed Bug killer et Egg Destroyer. Toutes nos bouteilles portent sa propre signature. 12 mois

---

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Agréable Cottage Résidence.
Rue Nouvelle-Orléans,
Entre Prosper et Claiborne.

Succession de Odille Marie St-Alexandre, femme de Raoul G. Spear.

No 32,364—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur.—Bureau 177 rue Commune—SAMEDI, 10 octobre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 août, 1891, et rendu dans la succession ci-dessus—

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlot borné par les rues Nouvelle-Orléans, Prosper, Nouveau St-Bernard et Claiborne, désigné par la lettre C conformément à un croquis fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 26 novembre 1879, mesurant, conformément au dit plan, 21 pieds de face à la rue Nouvelle-Orléans sur une profondeur de 114 pieds sur la ligne vers la rue Prosper et 110 pieds 6 pouces sur la ligne vers la rue Claiborne (anciennement rue St-Avide) et ayant 18 pieds dans le fond. Les améliorations consistent d'un joli cottage en bois contenant 4 chambres, citerne, etc. Près du marché, de la ligne des chars Claiborne, des églises et des écoles.

Conditions—Comptant l'acquéreur devant faire le dépôt usuel de 20 pour cent.

Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 sept—5 12 23—oct 3 10

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC,

UNE OCCASION

—POUR LE—

Petit capitaliste et le "Home Seeker" en placements rémunérateurs de magasin et Résidence royautés.

Cottages simples et doubles.

Magasins et résidences doubles à deux étages.

Terrains pour y bâtir

Aux coins des rues Lafayette et Clara, Cypress et Clara

—ET—

Rues Claiborne et Cypress

—ET—

Un demi carré de terre dans le Sixième District, en vogue.

WILLIAM LEE

VS

SES CRÉANCIERS.

No 33,177.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 19 septembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour Division "B" siégeant à la place de Hon. N. H. Rightor juge de la dite Cour, Division D, actuellement au sud en congé, en date du 13 août 1891, et rendu dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° **Le magasin et résidence double en bois à deux étages**, Nos 94 et 94 1/2 rue Cypress coin nord ouest de la rue Clara, et le cottage double en bois Nos 204 et 204 1/2 rue Clara touchant à l'arrière. Les maisons à deux étages ont magasin et trois chambres au coin, et quatre chambres de l'autre côté, et citerne. Le cottage a quatre chambres, auvent et citerne. Les améliorations sont bâties sur un terrain dans le premier district de cette ville, carré d'îlot borné par les rues Cypress, Lafayette, Clara et Willow, désigné par la lettre A sur un plan de Chas de L'Isle, voyer, en date du 14 août 1891, d'après lequel le terrain mesure 31 pieds 3 pouces de façade rue Cypress sur 99 pieds 11 pouces de profondeur et de façade rue Clara, desquels les rues Il forme le coin et entre lignes parallèles. Le cottage a l'usage d'une allée en commun de 3 pieds 2 pouces de largeur ouvrant rue Clara.

2° **La résidence double en bois à deux étages** Nos 96 et 96 1/2 rue Cypress attenant et située dans le même district et îlot que la propriété ci-dessus décrite, contenant 6 chambres de chaque côté, et citerne. Le lot de terre est désigné par la lettre B sur le dit plan de Chas De L'Isle, et mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Cypress sur 100 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

3° **Un certain lot de terre** attenant et situé dans le même District et îlot que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre C sur le dit plan de Chas. de l'Isle, mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Cypress sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Les propriétés rapportent $576 par an, et sont louées au mois.

4° **Le magasin et résidence double** en bois à un étage Nos 308 et 308 1/2 rue Lafayette, coin sud ouest de Clara, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlot borné par les rues Lafayette, Cypress, Clara et Willow, consistant d'un magasin et de deux chambres d'un côté, et de trois chambres de l'autre côté hangar et citerne. Le lot de terre est désigné par la lettre D sur le dit plan sur mentionné de Chas de l'Isle, et mesure 31 pieds 4 pouces de face à la rue Lafayette, sur une profondeur et façade de 66 pieds 10 pouces à la rue Clara, formant le coin des dites rues, 64 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne séparant du lot E et 34 pieds 2 pouces sur la ligne du fond. Se loue au mois au taux de $192 par an.

5° **Un cottage double en bois à un étage** Nos 370 et 370 1/2 rue Lafayette, attenant et situé dans le même district et îlot que la propriété quatrièmement décrite, avec trois chambres et allée de chaque côté, hangar et citerne. Le lot de terre est désigné par la lettre E, sur le dit plan de Charles de l'Isle, et mesure 31 pieds 4 pouces de face à la rue Lafayette, sur 67 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne séparant le lot D, et 64 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne de l'autre côté, et 31 pieds 3 pouces sur la ligne du fond, se louant au taux de $192 par an.

6° **Le cottage double en bois** à un étage Nos 200 et 202 rue Clara, attenant dans le fond et situé dans le même district et îlot que la propriété quatrièmement décrite, contenant quatre chambres, hangars et citerne. Le lot de terre est désigné par la lettre F, sur le dit plan de Chas. de l'Isle, et mesure 33 pieds 6 pouces de face à la rue Clara sur une première profondeur de 31 pieds 3 pouces sur la ligne touchant à la propriété en premier décrite, de là une ligne s'étendant vers la rue Cypress et ensuite sur une seconde profondeur de 31 pieds 3 pouces à la ligne du fond sur laquelle il a 32 pieds 3 pouces à partir de la première profondeur de 31 pieds 3 pouces à la ligne du fond, et une troisième profondeur de 27 pieds 7 pouces sur la ligne touchant à la propriété cinquièmement décrite; le tout sera vendu avec l'usage en commun de l'allée de 3 pieds, 2 pouces de large, ouvrant sur la rue Clara, loué par mois au taux de $96 par an. Toutes les propriétés ci-dessus décrites sont dans un voisinage tranquille et très peuplé, à proximité au grand commerce du nouveau Canal et du Mississipi Valley Railroad, garantissant de bons locataires en tout temps et une bonne clientèle pour le commerce de détail et près des lignes de chars, marchés, églises et écoles.

7° **La résidence double en bois, à deux étages** Nos 196 et 198 rue Claiborne, coin nord-ouest de la rue Cypress, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Sud Claiborne, Sud Derbigny, Cypress et Lafayette, contenant quatre chambres de chaque côté, et citerne. Le lot de terre est désigné par la lettre A, sur un plan de Chas de l'Isle, voyer, daté le 14 août 1891, et mesure 36 pieds de face à la rue Sud Claiborne, sur une profondeur et façade rue Cypress, entre lignes parallèles, de 131 pieds 4 pouces, et 2 lignes. Louée au mois au taux de $120 par an. La rue Claiborne est une des plus larges avenues. La propriété est bien située pour le commerce de détail ou de bons locataires, et près des lignes de chars.

8° **Un cottage en bois à un étage**, No 140 rue Cypress touchant dans le fond et dans le même district et îlot que la propriété ci dessus et septièmement décrite, ayant 4 chambres et auvent; le terrain est désigné par la lettre B d'après un plan de Chas. de l'Isle, et mesurant 59 pieds et 8 pouces de face à la rue Cypress, sur une profondeur de 26 pieds, entre lignes parallèles, loué au mois au taux de 72 piastres par an; une jolie résidence pour un homme avec de petits moyens.

9° **Huit certains lots de terre** situés dans le Sixième District de cette ville, faisant plus d'une moitié d'îlet, No 103 borné par les rues St-George, Upperline, Long et Valence, et désignés par les Nos 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, sur un plan dressé par F. J. Bathase, le 8 avril 1850, et déposé à l'étude de J. H. Van Daleun, ancien notaire. Le lot No 5 mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Upperline, 30 pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de 96 pieds 1 pouce d'un côté et 92 pieds 1 pouce sur l'autre côté. Le lot No 6 mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Upperline, 30 pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de 88 pieds 1 pouce et 1 ligne sur un côté et 92 pieds 1 pouce de profondeur de l'autre côté. Le lot No 7 mesure 42 pieds 1 pouce de face à la rue Long, 58 pieds 1 pouce de largeur dans le fond sur une profondeur du 120 pieds sur un côté et 121 pieds de profondeur de l'autre côté et face à la rue Upperline et forme l'encoignure.

Le lot No 8 mesure 30 pieds de face à la rue Long sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, et les lots Nos 9, 10, 11 et 12 se touchant et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Valence sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Une bonne occasion pour vacherie; la rue Valence est coquillée et offre un bon placement.

Conditions: Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans ou à un an, au gré des acquéreurs; la partie à crédit s'il y en a, doit être représentée par des billets d'acquéreurs garantis par hypothèque spéciale et privilège et lien de vendeur sur la propriété, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des dits billets, et toutes les autres clauses de garantie dans l'acte de vente. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées aux porteurs des dits billets, et les acquéreurs payeront en sus de leurs enchères les taxes de 1891.

Les propriétés premièrement et secondement décrites sont vendues sujettes à une hypothèque de $2,000 en faveur du People's Homestead Association. L'acquéreur a le droit de déduire le dit montant de son enchère et de payer la balance au comptant, et les autres conditions ci-dessous.

Dix pour cent comptant du prix d'achat seront requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.
16 août—16 23 30—sept 5 12 19

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIS COTTAGES DOUBLES,

Nos 1325, 1327, 1329 et 1331 rue Magazine, coin N.-O. de la rue Dufossat. Bon emplacement pour les affaires.

MAGASIN ET RESIDENCE,

No 1315 rue Magazine, coin S.-O. de la rue Soniat.

—ET—

DEUX JOLIS COTTAGES SIMPLES,

Nos 103 et 105 rue Dufossat, entre les rues Magazine et Camp.

Dans une bonne localité du Sixième District, qui s'améliore sans cesse, convenables comme Résidences ou placement d'argent productif.

Succession de Mme Marie Rolle.

No 21,641—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 26 Sept., 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, rendu dans la susdite affaire, le 10 mai 1891, signé le 15 mai 1891, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° **Le joli double cottage en bois** Nos 1329 et 1331 rue Magazine, coin nord-ouest de la rue Dufossat, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Magazine, Camp Soniat et Dufossat. Il est bâti à distance de la rue et a 4 chambres, auvent et citerne de chaque côté, et une grande allée latérale du côté inférieure. Le terrain est désigné par la lettre C sur un plan de H. W. W. Reynolds ingénieur civil, en date du juillet 1891, et annexé à un acte passé pardevant W. O. Hart, notaire, en date du 14 juillet 1891, et mesure 34 pieds 8 pouces de façade rue Magazine sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et de façade rue Dufossat, formant le coin des dites deux rues. Loué au mois, au taux de $192 par an.

2° **Le beau cottage double en bois**, Nos 1325 et 1327 rue Magazine, se touchant, situé dans les mêmes districts et carré que la propriété ci-dessus décrite. Il est bâti à distance de la rue et a 4 chambres, auvent, citerne et une grande allée de chaque côté donnant aussi une parfaite ventilation. Le terrain est désigné par la lettre B, sur le susdit devis et mesure 40 pieds 8 pouces et 2 lignes de façade rue Magazine, sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Loué au mois, au taux de $192 par an.

3° **L'excellent emplacement de commerce, magasin et résidence en bois**, No 1315 rue Magazine, coin S. O. de la rue Dufossat, situé dans le carré 28 du faubourg Avart, actuellement le carré 240, sixième district de cette ville, borné par les rues Magazine, Camp, Soniat et Dufossat. Il y a deux terrains désignés par les Nos 7 et 8, se touchant l'un l'autre et mesurent respectivement comme suit: Le terrain No 7, 31 pieds; le terrain No 8, 30 pieds de façade rue Magazine, sur une profondeur chacun de 105 pieds entre lignes parallèles, le tout mesure américaine. Le dit terrain No 8 forme le coin des rues Magazine et Soniat et a une façade de 105 pieds rue Soniat, le tout d'après le plan de Wm Fotsbey, voyer déposé en l'étude de C. C. Ladreyere, ancien notaire de cette ville.

Les améliorations comprennent la maison de résidence double en bois ayant magasin d'épiceries, 5 chambres, auvent, citerne et bâtisses de dépendance, vendues sujette à un bail de $240 par an pour 5 ans à partir du 15 avril 1889, avec privilège de 5 ans de plus à l'option du locataire.

4° **Le joli cottage simple en bois** No 105 rue Dufossat, situé dans les mêmes district et carré que la propriété ci-dessus décrite bâti à distance de la rue et ayant quatre chambres, auvent, citerne, écurie à grande entrée de côté pour cheval, buggy et wagon. Le terrain est désigné par le No 21, mesure 31 pieds de façade rue Dufossat, sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. On peut aisément le louer $120 ou plus par an.

5° **Le joli petit cottage en bois**, No 103 rue Dufossat adjacent la susdite propriété et dans les mêmes district et carré qu'elle, ayant 3 chambres, auvent et citerne. Le terrain est désigné par le No 22 et mesure 31 pieds de façade rue Dufossat, sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Beaucoup de terrain pour amélioration.

Toute cette propriété est située dans une localité du Sixième District, qui ne cesse de prendre de valeur. Il y a devant une ligne double de chemin de fer, et elle peut toujours être louée à de bons locataires, assurant un placement d'argent productif et avantageux. Pour l'homme cherchant une demeure dans un quartier paisible et respectable, où la propriété prend constamment de la valeur, il y trouvera tous les éléments tendant vers ce but.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans, ou à 1 an, le tout à l'option des acquéreurs, la partie à crédit (s'il en est) sera représentée par les billets de l'acquéreur, garantie par hypothèque spéciale et lien du vendeur portant intérêt aux taux de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat dans l'éventualité d'un procès pour le recouvrement des billets; et toutes les autres clauses usuelles de sécurité dans les actes de ventes. Les améliorations devront être assurées et les polices d'assurance transférées au ou aux détenteurs des dits billets; et l'acquéreur payant, en sus de son enchère, les taxes de 1891.

Dix pour cent du prix d'achat seront requis au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.
22 août—22 29—5 12 19 26 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAGASIN CENTRAL

—ET—

PROPRIETE DE RESIDENCE

MAGASIN EN BRIQUES

A TROIS ETAGES.

No 94 rue Tchoupitoulas, entre les rues Lafayette et Girod.

Maison de résidence en bois à deux étages, No 109 rue Clio, entre les rues Magazine et Constance.

—ET—

Le cottage en bois à un étage

No 349 rue du Camp, coin S. O. de la rue Erato.

Succession de Richard Charles.

No 50—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 19 septembre 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, en date du 10 août 1891, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° **Le magasin à trois étages** en briques, No 94 rue Tchoupitoulas, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlot borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Lafayette et Girod. Le terrain est désigné par le No 114 et mesure 24 pieds 4 pouces et 4 lignes de façade rue Tchoupitoulas; 104 pieds 2 lignes de profondeur sur la limite du côté de la rue Lafayette, 105 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 116, et 24 pieds 2 pouces de largeur sur la ligne inférieure. A proximité de chemins de fer, d'institutions d'expédition et de commerce peut être utilisé pour n'importe quel genre d'affaires.

2° La résidence à deux étages en bois, No 109 rue Clio ou Galennie, située dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Clio ou Galennie, Calliope, Magazine et Constance, et a corridors, huit chambres, citerne, etc. Le terrain est désigné sur un plan inclus par annexé à un acte daté du 3 décembre 1842, passé pardevant H. B. Cenas, notaire, par le No 3, et mesure, au pied américain, plus ou moins 27 pieds 10 pouces et 5 lignes de façade rue Clio ou Galennie, sur 65 pieds et 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Louée au mois au taux de $144 par an; à quelques minutes de marche du centre des affaires, d'un accès facile aux églises, écoles, marchés et lignes de chemins de fer.

3° **La bâtisse à un étage en bois**, No 349 rue du Camp, le coin sud ouest de la rue Erato dans le Premier District de cette ville, carré d'îlot borné par les rues Camp ou Colisée, Prytania, Erato et Thalie. Le terrain forme le coin des rues Camp ou Colisée et Erato, et mesure, au pied américain, 35 pieds de façade rue du Camp, ou Colisée, sur une profondeur et façade de 66 pieds rue Erato, et 78 pieds sur la ligne du côté de la rue Thalie, s'ouvrant sur une largeur de 47 pieds sur la ligne inférieure. Splendidement situé pour une résidence ou un placement d'argent pour embellissement.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, le reste à un ou deux ans de crédit pour des billets des acquéreurs, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur portant 8 pour cent par an d'intérêt à dater de l'adjudication jusqu'à paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour collecter les billets, et toutes les clauses usuelles de sécurité dans l'acte de vente. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées au ou aux détenteurs des billets; et les acquéreurs assumant le paiement des taxes d'Etat de 1891, en sus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant sur le prix d'achat seront requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Théodore Cotonio, notaire aux frais d'acquéreurs.
15 août—15 22 29—5 12 19 sept.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles riches en Noyer noir, etc.
Succession de Hattie Long.

No 33,617—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet.—MARDI, 15 septembre, à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu, au No 135 rue Douane, entre les rues Bourbon et Dauphine, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, actuellement en congé, daté le 1er septembre 1891, pour le compte de la dite succession, le contenu du dit local, comprenant en partie:

5 armoires riches en noyer noir à portes en glaces doubles, meubles de chambre à coucher Victoria, le tout du dernier genre.

4 beaux ameublements de chambres à coucher Victoria en noyer noir, tous du dernier genre.

2 grandes glaces françaises à cheminée, encadrement en noyer.

1 porte-chapeau, grandeur extra, en noyer noir, avec glace française épaisse, et deux fauteuils en cuir en relief.

2 ameublements combinaison de salons en noyer noir recouverts en velours, du dernier genre.

10 tapis Bruxelles.

Tables à rallonges, chaises, berceuses, lits, armoires, commodes, matelas, ressorts, oreillers, traversins, gravures, sceaux à charbon, stores, tringles, lavabos, vaisselle, porvrales, rideaux, nattes et beaucoup d'autres articles trop nombreux pour les mentionner. Le tout presque entièrement neuf et en bon état.

Conditions—Comptant.
8 sept—2 7 12 au 15

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ABONNEMENTS:

ÉDITION QUOTIDIENNE.

UN AN	$12 00
SIX MOIS	6 00
TROIS MOIS	3 00
UN MOIS	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

UN AN	$3 00
SIX MOIS	1 50
QUATRE MOIS	1 00
UN MOIS	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

SAMEDI MATIN,

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73......CHARTRES......73

Avis aux Créanciers

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency) Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La." insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1888. La seule valeur qui restait alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. LeBreton, fondé de pouvoirs (assignee) de N. S. Williams, pour $50,606 83. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires sont maintenant liquidées finalement.

Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM,
Contrôleur de la circulation,
(Comptroller of the Currency)

M. Arenstein,	A. M. Agnesta,
F. Alpunse,	A. Aloister,
Joseph Batt,	Joseph Bragers,
A. Bayhi & Co,	Dr. I. Bordes
W. B. Bell,	W. B. Bell, administr
S. Benjamin & Co.,	A. Bodault & Co.
Louis Balleo,	Bocoior & De Smet,
L. Bebolet,	F. Belsea,
J. Brandon,	F. Broom,
J. F. Ba-tholomy,	Louis Bauer,
Bernie & Bro.,	E. Beltran,
O. Barbe,	B. E. Barlada
J. A. Blaffer & Co,	W. Alexandre Bosse,
Jean Bellaneis,	J. A. Bordnaax
Samuel Banders,	Compagnie A. Lamber
James D. Coleman,	F. Colloway, agent,
Amedie Couturie,	P. Caro,
Lacy Curtis,	François Carrere,
Creole Fire Co. No. 9,	Cassidy & Miller
F. Cassa, agent,	F. Cassa,
Eugene Coulon,	M. Connell,
J. Cassard,	L. Charoot,
J. H. Chinct,	Herman Curtina,
Louis Chaplain,	John Crickard,
Etienne Dubois,	Dubois & Lamaziere,
Mme Louis De Galle,	F. Duchenne,
T. B. Dunbar,	A. Delamotte,
P. Dejan,	J. C. Denis,
Arthur Denis,	De Suizer Hart & Co,
Dominique Doux,	George Dugan,
C. Drossel,	C. M. Deil,
A. Dumestre,	M. T. Ducros
Davallier & Co.,	A. De Sainte Gême,
S. Escoffier,	Manuel Elliott,
Percival Forgey,	Florian Flange,
F. B. Fleitas,	Foley, Conger & Co.,
J. A. Fernandes,	——— Furich,
Fritz & Brandes,	Charles Fits,
J. B. Frank,	M. Fallon,
Gustave Fursts,	E. C. Furnour,
Felber & Gosenchelm,	G. B. Finniay,
Mme Gust. Fournace,	Joseph Gauschelmer,
Joseph Gatzinger,	Generally & Aliex,
T. Genarelly,	A. Grenshy,
Isadore Gerand,	Fred Good
Goldenbow & Reily,	Mme Aroule Gutrand
G. H. Gardner & Co.,	Howard Gorman,
J. Guimault,	J. Geridel
R. J. Hamilton,	Herman & Virnes,
J. M. Hamans & Co.,	George Hea M. D.,
Mme Anna Hill,	B. Herree,
O. C. Holts,	Mme Harry Hebert,
Mark Israel,	Iocoas Aycock & Co.
Johnson & Hanson,	O. B. Johnson,
Jeannenaud & Co,	J. M. Justiniani,
B. Jahrens,	F. Janfreid,
Harriet Johnson,	Emile Kern,
C. W. Kallender,	Kendig & Co.
Dr E. Kanmacoon,	Anatole Lassanaus,
Joseph Larrieu,	E. Lapince,
M. Lemmon,	E. Laralaeen,
C. L'Hote & Co.	La. Equit. Life Ins.
Edward Liechy,	Lang & Bernheimer
Labeniese & Dohle,	Mme J. B. Laprace, Sue
T. Lafon,	La. Ice Manufact. Co,
G. A. Lanaux,	Peter Laenis,
E. Monteuse & Co,	Charles Masson,
A. J. Montein,	J. Mandix,
M. Maaue,	H. Musgrove, agent,
P. Maore,	C. M. Magnz,
J. G. Monroe, curator,	Malgnan & Laurede,
Chas Massien, Succ. de	J. Mazoné,
Philip McCabe,	T. Moreau,
Lucien Mailo,	Orville Marigny,
A. May,	V. Malgman,
Dr A. Mercier,	H. Marks,
Michael Mulliens,	Betolle Mivette,
Norton & Bro.	Frank Oberhauser,
A. Olivier & Co,	H. D. Ogden executeur
S. Pablo,	S. P. Parmly, agent,
Mme Anna Perigue,	Pritchard & Beckham
A. Petit,	Perkins, Swenson & Co,
H. Pedarre,	S. B. Packard,
A. Pallasio,	E. Pifet,
P. Pens,	Planters Cotton Press
A. Quimfe Fils,	B. Rebasse,
S. Roger & Co.	J. Reviere,
J. Strass,	Mme Anna Sarce,
J. B. Sarrazin	William Sweete,
G. Schmidt,	Southern Ramie Culture Assn.
Stransa.	
S. Smith,	Swarbacker & Dryer,
M. Scot,	H. F. Sturckse,
Smith & Co,	Schneider & Zuberbier,
F. Stancho,	J. Siegfried & Co,
D. H. Symort,	S. Sembery,
J. B. Seolart Schuller,	J. J. Stewart,
David Stewdt,	F. Soubies,
Mme M. E.	O. B. Singleton,
H. F. Schmiedore,	Alfred Shaw,
H. N. Seria,	F. Sannaventh
Nicholas Th	E. A. Terrebonne,
A. Tuason	S. M. Todd & Co
[illegible] M. Todd,	E. A. Tyler,
W. Van Benthuysen,	M. A. Vogel,
E. Verster,	Jos A. Virnand,
Philip Valleria,	Francois Vetria,
Philip Wagner,	Adolph Wets,
Wm. Whan, Suc. de	L. A. Witts,
Wilkerson & Mealy	James Wilson,
S. Wagener,	R. B. Wite,
R. Zell & Co.	H. A. Zatals &

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magasine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julia, Dépôt de L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rochebiave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Laperrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24, rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats Unis.
616 Royale et Dauphine.

L'Abeille de [illegible]
Bureaux [illegible]

NOUVELLE[illegible]
DIMANCHE, [illegible]

La petite [illegible] dans l'âtre, [illegible] tant de bruit sonore et [illegible]
—Nous [illegible] Jeannette; ça [illegible] nuit. [illegible] un petit [illegible] des profondes, [illegible]
Jeannette, [illegible] chaise, devant [illegible] lits, avait la livre de prière avec fracas. [illegible] ses yeux [illegible] donnaient à la fatigue navrée, son front, [illegible]
[illegible] père.
Le vieux, [illegible] ma le bout de la porte, [illegible] n'a pas, [illegible] sûr, [illegible] les jambes l'accompagna [illegible] vieillard se [illegible] pour se lancer [illegible]
—Te taires-tu vieux.
Puis il pense, par l'angoisse arriveraient [illegible]
Cependant [illegible] aboyer à pleine [illegible] coups au [illegible] crets d'abord, à demi dévêtus l'affrol, la [illegible]
—Holà! ha, par le diable!
—Jeannette, doit être des chez mon fusil. [illegible]
—Vite, vite ouvrez.
Ce fut la grosse clef [illegible] hommes qui, s'arrêterent no reille. Le campagne, [illegible] de l'un à [illegible] les flairant. les précéda naient, sur le avec un bruit [illegible] bre, se [illegible] sés, sur les table, [illegible] les bras [illegible] dragons, un taille; [illegible] moustache visage pâle; [illegible] mat, [illegible] qu'ils [illegible] casque.
Les autres, brigadier, [illegible] lamentable, chirées et souillés de [illegible]
—Ah, oui! répondant aux [illegible] prunes. Mais contre un labouré, [illegible] cheveux, [illegible] lonx et les j'y ai récolté, [illegible] rait son front, [illegible]
—Alors! [illegible]
—Eh bien, uhlans nous [illegible]
—Mais, [illegible] lard en levant donc nous brûler!
—Mon père! reproche.
Le [illegible]
—Il s'agit, hommes; je vous donner [illegible]
[illegible] bref.
—Mon Dieu, [illegible] servir. [illegible] devoir d'en [illegible] fait faire, [illegible] une [illegible] leur sabre.
Dehors, chien hurlait [illegible]
—Sauvez [illegible]
—Non vous sauver, [illegible]
Mais, elle, [illegible] sallo avec la meules de une sorte Jeannette la [illegible]
—Montez, terre au grenier. [illegible]
Ce [illegible] tre, les dernier. Ils ne fermait ne projetait l'ombre noire. [illegible]

[illegible] sonnage [illegible] au Théâtre d'une voix [illegible] tiques [illegible] que cet l'horrible [illegible] meilles.
Quand il homme c'est pas [illegible] échappées à réellement regards [illegible] et Solange, sympathie [illegible] qui mettait yeux. [illegible] le cœur. [illegible]

No 74.

CC